Image not found or type unknown

lettre gagnante à la loterie

Par **tifounette**, le **21/03/2009** à **09:27**

Bonjour, j'ai reçu aujourd'hui une lettre m'indiquant que j'ai été tirée au sort et que je suis censée gagner 100 000 euros.

La somme me parait énorme et pourtant il y a des justificatifs d'huissier... comment savoir si c'est un faux document ?

Si ça l'est effectivement que dois je faire ou que puis je faire ?

merci d'avance pour votre réponse

Par **cram67**, le **21/03/2009** à **09:57**

Avant toute chose, prenez vous le temps de lire correctement l'ensemble du courrier, ainsi que les petits caractères... la syntaxe est essentielle, car en général ils jouent sur les mots. Vous devriez trouver ces infos avec un peu de perspicacité, car les sociétés se sont mis en règle au regard de la loi depuis les jurisprudences récentes... (mais une brebis égarée n'est pas à exclure)
Les avis d'huissiers sont imprimés avec les prospectus...et ne servent que pour attirer le client...

Si vous aviez un avis d'huissier officiel, vous ne vous poseriez pas de question, car ce serait un acte officiel, rédigé par l'huissier avec papier à en-tête, les coordonnées de l'étude de cet hussier, portant le sceau de cet huissier et ce serait un acte personnel et non imprimé à la chaine.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés